

Rapport d'activités

2022

Pour un district uni, ouvert et dynamique.



Table des matières

- 3** Le mot du président
- 4** Activités 2022
- 6** Administration
- 8** Communication
- 10** Economie
- 16** Aménagement du territoire
- 19** Mobilité
- 21** Développement régional
- 22** Tourisme

- 26** Comptes 2022
- 28** Projets 2023
- 29** Remerciements
- 30** Abréviations



Le mot du président



2022, stabiliser
pour mieux rebondir



Tourisme



Comptes et bilan 2022

Le mot du président

2022 Année post-covid qui nous a enfin fait reprendre la pleine mesure de nos activités et responsabilités.

Ce rapport annuel vous décrit de manière à la fois synthétique et exhaustive l'ensemble des activités accomplies tout au long de l'année par les équipes opérationnelles de l'ARCAM.

Qui n'ont pas chômé tant s'en faut.

Avec le recrutement d'un délégué mobilité, l'acceptation à une large majorité des membres institutionnels de l'augmentation de leur participation financière, l'accueil de nouveaux membres au sein de la plateforme économique, et, last but not least, la concrétisation ou mise en route de nombreux projets, cet exercice peut être placé sous le signe de la consolidation.

Tout comme celui servant de base à insuffler une nouvelle dynamique dans le rôle que l'Association se doit de tenir et qui la mène à conduire des dialogues permanents et constructifs avec l'ensemble de ses partenaires, qu'ils soient politiques, économiques ou institutionnels.

Les défis à relever sont nombreux, parfois complexes, souvent chronophages mais se doivent d'être relevés. Ils sont le témoignage de la vitalité de notre beau District mais aussi des besoins auxquels il s'agit de répondre avec compétence et professionnalisme, qualités indispensables dont bénéficie notre team d'experts.

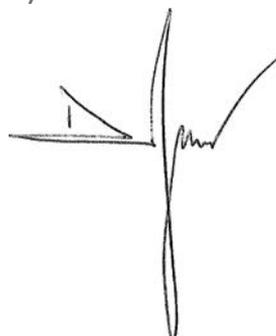
Depuis sa création, l'ARCAM est montée en puissance dans sa vocation d'interlocutrice privilégiée et de facilitatrice dans ses divers domaines de compétences que sont le développement économique, l'aménagement du territoire, le tourisme, le développement régional et la mobilité.

Elle continuera à le faire pour que notre slogan puisse conserver toute sa signification :

Pour un district uni, ouvert et dynamique.

Bonne lecture et que vive l'ARCAM !

Bertrand Duperrex
Président de l'ARCAM,
Syndic de Vullierens



Activités 2022

Stabiliser pour mieux rebondir

L'année 2022 peut être considérée comme une année de stabilisation, notamment par le déploiement de la nouvelle gouvernance et la volonté d'une consolidation financière.

Cette mise en œuvre permet surtout d'asseoir le fonctionnement de l'ARCAM de manière à pouvoir s'engager dans l'élaboration de sa nouvelle stratégie qui devra se déployer jusqu'en 2027. Rappelons que cet exercice constitue une exigence des instances cantonales pour pouvoir bénéficier d'un soutien financier et, surtout, pour conserver notre rôle d'organe de préavis pour les demandes LADE.

Le comité 2021 - 2026

PRÉSIDENT
Bertrand Duperrex
Syndic | Vullierens
Secteur 3

VICE-PRÉSIDENT
José Manuel Fernandez
Syndic | Etoy
Secteur 1

VICE-PRÉSIDENTE
Mélanie Wyss
Syndique | Morges
Secteur 3

Secteur 1
Stéphane Porzi
Syndic | St-Prex

Secteur 1
Yves Charrière
Syndic | Aubonne

Secteur 2
Didier Amez-Droz
Syndic | Montricher

Secteur 2
Marie-Christine Gilliéron
Syndique | Hautemorges

Secteur 3
Guy Delacrétaiz
Syndic | Préverenges

Secteur 4
Valérie Induni
Syndique | Cossonay

Secteur 4
Anne-Lise Rime
Syndique | L'Isle

Secteur 5
David Robert
Municipal | Ferreyres

Secteur 5
Martial Messeiller
Syndic | Orny

Administration

Des assemblées générales déterminantes pour l'avenir de l'association

En 2022, deux assemblées générales statutaires ont été organisées :

- > Celle du printemps, organisée dans les nouveaux locaux du Cube à Morges, a été décisive pour l'avenir des prestations de l'ARCAM puisque les membres institutionnels ont accepté une augmentation de cotisation de l'ordre de Fr. 1.50 par habitant, permettant ainsi de poursuivre les activités de l'ensemble des secteurs de l'association. Ce fut également l'occasion de présenter les premiers axes de réflexions de la nouvelle stratégie.
- > Celle de l'automne, à Etoy, a permis de présenter le premier budget adapté avec la nouvelle cotisation, gage de stabilité de l'association. Accepté sans difficultés, il constitue l'avenir de l'association et permet la mise en œuvre de la future stratégie. Elle a été suivie par la présentation du rapport "Vaud 2040", établi par la commission cantonale de prospective et d'une présentation du SPEI rappelant les objectifs de la LADE, le rôle de l'ARCAM dans ce dispositif et le fait que seules les communes membres de l'ARCAM peuvent prétendre à ces aides cantonales.



Le Comité : s'occuper d'aujourd'hui et réfléchir à demain

Au-delà de la gestion des dossiers en cours, le comité a engagé les premières réflexions nécessaires à l'élaboration de la stratégie 2023-27. Les municipalités ont été associées à ce travail lors d'une journée d'ateliers qui a permis à chacun d'exprimer ses idées, de partager ses points de vue et de débattre des propositions venant d'autres municipalités. Ces échanges ont été complétés par des discussions lors de soirées organisées par les dicastères pour débattre des besoins de régionalisation et des axes de développement à prioriser.

Parallèlement, la convention passée avec le DEIS a été reconduite jusqu'en 2023 ; elle définit les missions que doit remplir l'association pour disposer d'un soutien financier LADE, à savoir :

- > Élaborer et mettre en œuvre la stratégie régionale de l'association
- > Assurer la fonction de "Guichet Entreprises", soit l'accueil et l'appui aux entreprises (recherches de locaux et terrains, accompagnement à la création, demandes à caractère fiscal, etc.)
- > Élaborer et participer à la mise en œuvre de stratégies régionales pour les zones d'activités
- > Proposer un appui spécifique aux porteurs de projets régionaux, notamment par l'élaboration de préavis régionaux au sens de la LADE et assurer un suivi de ces projets
- > Coordonner le développement de politiques publiques
- > Participer régulièrement aux séances de coordination à l'échelle du Canton

L'ensemble des séances du Comité ont fait l'objet de préparations minutieuses de la part du Bureau du Comité (Président et Vice-Président/es).

La région en quelques chiffres

86'038 habitants au 1^{er} janvier 2022,
11 % de la population du Canton

230 habitants au km² en 2022 (VD = 292)

37'307 ha de superficie,
13% de la surface du canton

L'équipe opérationnelle : préparer le terrain pour faciliter la tâche du comité

Sur le plan opérationnel aussi, les membres de l'équipe ont géré en parallèle la mise en œuvre des actions prévues pour leur secteur dans le programme d'actions annuel et l'engagement des réflexions pour l'élaboration de la stratégie 2023-27. Dans ce cadre, ils se sont attelés à dresser :

- > Une synthèse des résultats des discussions ayant eu lieu lors des ateliers et des soirées avec les municipalités
- > Un premier bilan de la stratégie (2018-22) en cours
- > Une analyse des forces et faiblesses de la région et de l'association
- > L'inventaire des menaces et des opportunités dont il faut tenir compte pour la prochaine stratégie

Au niveau de RH, deux changements ont eu lieu courant 2022 :

- > L'engagement de M. Aaron Castelletti, en qualité de délégué mobilité dès le 1^{er} mars 2022
- > Le départ de M. Pascal Rocha da Silva, chef de projet Économie, au 31 décembre 2022

Dès lors, l'organigramme opérationnel est le suivant au 31.12.2022 :

Les visages de l'ARCAM 2022



Luca Maurizio | Aaron Castelletti | Pascal Rocha da Silva | Olivier Bailly | Carine Cavin |
Véronique Hermanjat | Marie-Lys Perrier-Bizeau | Cosette Pittet

Communication

Si l'activité de l'ARCAM se concentre bien évidemment sur ses missions, il est toutefois nécessaire d'en faire la "promotion" afin que les municipalités aient connaissance des projets que l'Association Régionale mène pour elles.

Communication multicanale : pour informer les membres à travers les médias qu'ils utilisent

L'ARCAM a poursuivi une communication récurrente qui permet d'informer les acteurs de la région sur les différents projets gérés au sein de l'association :

- > **Le tour des communes** (environ tous les 2 mois) pour partir à la rencontre des municipalités est l'action qui permet, le mieux, de faire connaître les activités de l'association, mais aussi de recueillir les réactions et répondre aux interrogations de chacun avec une grande proximité et sans filtre
- > **Le site internet** constitue le lieu où sont présentées toutes les activités de l'ARCAM. De plus, la partie réservée (Extranet) permet un accès privilégié de nos membres institutionnels à certaines informations, documents ou prestations en ligne. Durant l'année 2022, près de 12'500 visiteurs ont consulté ce site, générant près de 40'000 vues
- > L'ARCAM développe également sa présence sur **les réseaux sociaux**, Facebook et LinkedIn. Ces pages sont régulièrement alimentées par différentes informations sur nos événements et activités. Le focus a été mis sur LinkedIn, en 2022, avec plus de 110 publications qui ont totalisé plus de 69'000 vues et 8'000 clics. 330 nouveaux abonnés nous suivent portant le nombre total d'abonnés à 775. Les 114 publications de Facebook ont comptabilisé 5'300 visiteurs et 45 nouvelles abonnées ont rejoint notre page portant le nombre total de "followers" à 529
- > La publication "**ARCAM'info**" rend compte du travail du Comité. Elle a été éditée à trois reprises en 2022
- > Pour les membres "entreprise", **une Newsletter** (diffusée 11 fois en 2022 auprès de 1700 contacts) aborde des sujets macro-économiques, présente des terrains/locaux disponibles à l'achat ou à la location, annonce des formations et des événements, met en avant des projets réalisés et accompagnés par l'ARCAM, et promeut à chaque édition un membre "entreprise" différent.
- > Divers **articles** ont également relaté la vie de notre association et présenté des projets clés durant toute l'année tant dans le Journal de Morges que dans le journal de Cossonay ou celui de la Côte.



EN MARGE DE L'EXPO DE COSS: RENCONTRE DE L'ÉCONOMIE DU DISTRICT DE MORGES

Cossonay: la sobriété énergétique au cœur des préoccupations

COSSONAY Pénurie, blackout, contingentements, efficacité, transition, économies: il a été question de tout ça, lors de la huitième Rencontre de l'économie du district de Morges, mercredi 19 octobre. Organisé par l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (Arcam) dans le cadre de l'Expo de Coss, le rendez-vous a mis en lumière la crise énergétique que nous traversons actuellement.

«la fragilité de notre système de la nécessité de «redoubter d'efforts pour compenser la fragilité».

Pour y parvenir, il faut trouver le juste chemin, sans statuer sur le statu quo, qui nous conduirait à «subir», et un chemin radical, qui risquerait de remettre mal nos équilibres économiques. Pas plus de s'engluer dans que des petits pas

Les directeurs du restaurant La Fleur de Sel Carlo Crisci: François Gautier, (à g.) sommelier et le chef Romain Dercile.

L'ARCAM EST HEUREUSE DE VOUS CONVIER À SA

VERRÉE DE NOËL

MARDI 20 DÉCEMBRE DÈS 17H30

iLife | route Suisse 8A | 1163 Etoy

VIN CHAUD, THÉ CHAUD DE NOËL, RACLETTE, MARRONS CHAUDS, BARBE À PAPA

Évènement gratuit sur inscription, en partenariat avec le site iLife




Economie

Vers un renforcement du rôle économique

L'ARCAM dispose d'une existence légale par la LADE, loi qui vise à promouvoir et soutenir le développement économique du canton. Cependant, celui-ci ne peut se concevoir seul, notamment au niveau des conditions-cadre, sans considérer les autres domaines traités au sein de l'ARCAM, tels que l'aménagement du territoire ou la mobilité.

Plusieurs actions de soutien direct aux entreprises permettent d'influer positivement sur la situation des établissements installés dans le district, notamment en favorisant le réseautage entre eux ou en renforçant les synergies au sein du tissu économique régional comme :

- > Les prestations du guichet entreprises
- > L'animation de la plateforme économique
- > La constitution d'une commission économique
- > Les événements de réseautage

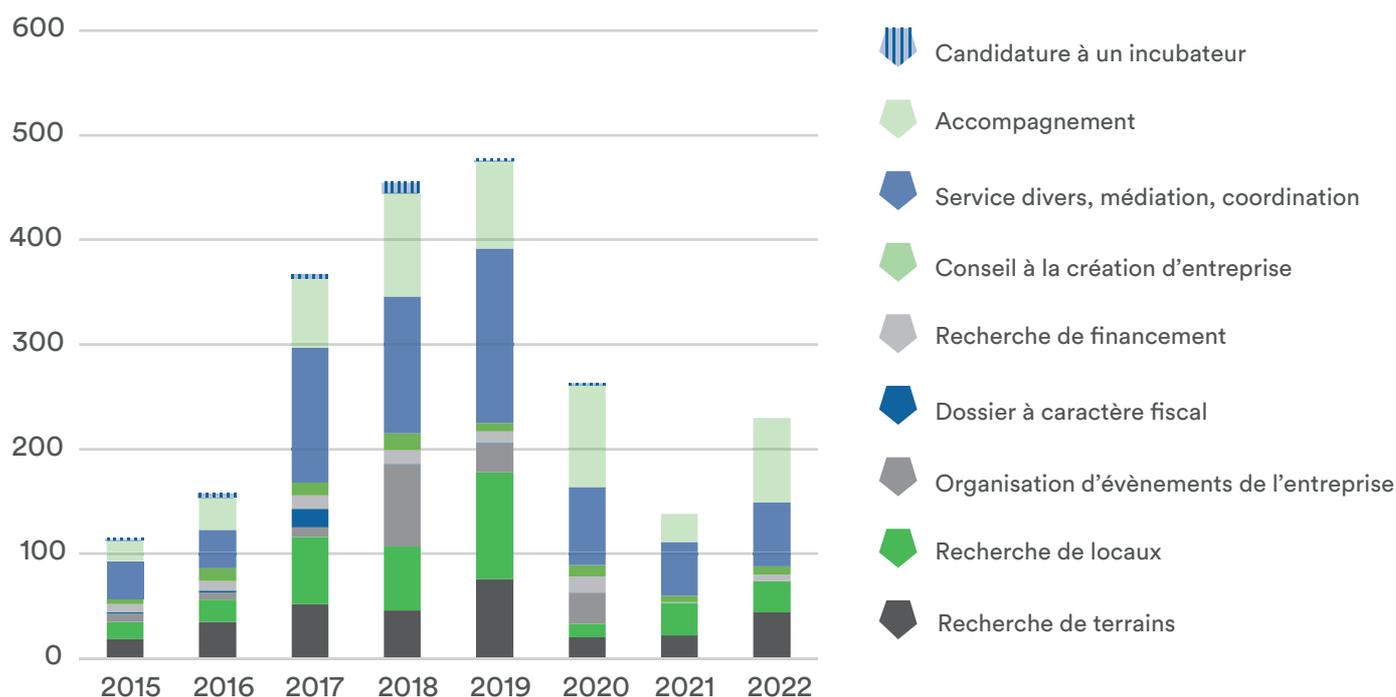
Le guichet Entreprises : une obligation cantonale, une plus-value régionale

Comme indiqué précédemment, l'ARCAM, en sa qualité d'association économique régionale au sens de la LADE, a pour mission de préserver et augmenter les emplois dans le district de Morges. Pour ce faire, le "Guichet Entreprises" a pour but de soutenir les entreprises dans les différentes phases de leur développement (création, implantation, recherche de locaux, conseils, recherche de financement, etc.). Toutes ces prestations sont délivrées gratuitement aux entreprises qui en font la demande. Elles constituent une des missions conventionnées avec l'Etat.

En 2022, l'ARCAM a soutenu 151 entreprises en leur délivrant 230 prestations, principalement dans le domaine de l'accompagnement et de la coordination (60%) et la recherche de terrains et locaux (32%).

Ce schéma met en évidence le "creux" causé par la pandémie de COVID-19. En effet, les prestations normalement délivrées au titre du guichet entreprises ont été fortement réduites, les préoccupations des entreprises étant ailleurs. Ce schéma illustre également la reprise des activités "traditionnelles" qui s'affichent depuis 2022.

Types de prestations fournies



La plateforme économique : le rendez-vous des entreprises de la région

Initiée en 2016, cette plateforme réunit les entreprises et autres institutions qui ont adhéré à l'ARCAM en qualité de membre privé. A la fin de l'année 2022, elle comptait 229 membres (+26% en une année) issus de nombreux domaines, comme l'atteste le tableau ci-dessous :

Plateforme Economique typologie des membres		
Domaine	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés (temps plein)
Arts	3	4
Assurance	4	49
Autres	58	970
Avocat Notaire	5	12
Banque société financière	9	148
Bâtiment	14	322
Commerce	19	586
Communication Marketing Media	16	67
Culture Musée Monument	4	69
Emploi RH	2	23
Fiduciaire	5	47
Formation	3	122
Hôtellerie restauration	8	53
Immobilier	17	164
Industrie Arts et métiers	18	2'823
Manifestation	5	18
Prestataire de services B&B	7	1'100
Santé bien-être	9	1'925
Service à la personne	5	34
Tourisme Transports	14	679
Total	229	9'215

Les membres représentent ainsi 20,5% des emplois du district. Ces derniers profitent des événements organisés par l'ARCAM et bénéficient du réseau régional d'entreprises. Cette plateforme renforce la légitimité économique de l'association et facilite la mise sur pied de mesures de nature économique. La communauté des membres est représentative de l'économie du district, car elle regroupe des entreprises de tous secteurs, de tous domaines et de toutes tailles.

L'économie en quelques chiffres

6'732 établissements (2020)

45'237 emplois (2020)

3.2% de taux de chômage en 2021 (VD = 4.0)

555 nouveaux apprentis en 2021

71 locaux commerciaux vacants au 01.06.2022

229 (+47) entreprises membres de l'ARCAM au 31.12.2022

Les cotisations des membres privés permettent de financer des événements spécifiques pour les entreprises. Dans le prolongement de cette plateforme, et conformément aux statuts de l'ARCAM, une Commission économique a été nommée fin 2022. Les membres de cette commission sont représentatifs du tissu économique régional et assureront les missions suivantes :

- > Être à l'écoute des besoins et des idées des membres pour en être le relais en cas de position commune
- > Proposer des axes de développement pour la région
- > Informer les membres des activités menées
- > Défendre l'avis, remonter les besoins/attentes des entreprises et représenter les membres de la plateforme économique lors des séances de Comité de l'ARCAM

Les appels à candidature lancés en été 2022 ont permis de déterminer les membres potentiels de cet organe qui a été formellement constitué lors d'une réunion de la plateforme économique de l'ARCAM fin 2022. Le Président et la Vice-Présidente disposeront d'un siège de droit au sein du Comité, avec droit de vote, conformément aux statuts de l'ARCAM, permettant ainsi de faire remonter les préoccupations du monde économique au monde politique.

Réseautage : un développement en 2022

Dans le domaine entrepreneurial, les opportunités de réseautage sont appréciées car ce sont souvent des occasions qui permettent à la fois de recevoir des informations et de promouvoir son entité. Différents types de manifestations sont organisées dans ce contexte :

> Les "Matinales de l'ARCAM"

Ces petits-déjeuners réseautage, réservés aux membres privés, se déroulent tous les 2 mois. Le format est le même à chaque événement avec un accueil café croissant dès 7h30, une partie "présentez-vous" dans laquelle chaque entreprise dispose de 30 secondes pour expliquer son activité. S'en suit une intervention de 10 minutes sur un sujet et enfin la partie réseautage qui clôture l'événement vers 9h30. Le lieu varie, permettant de couvrir les 5 secteurs du district. Les thématiques et intervenants s'adaptent à l'actualité ; ces rencontres ont ainsi permis d'aborder les sujets suivants :

- > Les aides cantonales liées à la crise du Coronavirus pour les entreprises
- > La responsabilité sociale en entreprise
- > Les aides directes du SPEI pour les entreprises et porteurs de projet
- > Les outils Marketing digitaux au service des PME
- > Ensemble vers une révolution énergétique
- > L'Ensemble Hospitalier de la Côte

> Les “Rencontres économiques” redémarrent

En 2022, la situation sanitaire et le calendrier des manifestations ont permis l’organisation de trois rencontres économiques qui se sont déroulées dans le cadre des expositions régionales :

- > En avril, l’Expo du Pied du Jura à Montricher a été le lieu d’une rencontre dédiée à l’innovation dans le monde agricole avec la présentation de 4 start-ups innovantes et d’Agropole, et marquée par la signature de la convention PDRA en présence du Conseiller d’Etat M. Leuba
- > En août l’Aubonn’Expo fut l’occasion d’écouter 4 orateurs parler des métiers de demain ainsi que des “soft skills” nécessaires en entreprises, avant de laisser le Conseiller d’Etat M. Borloz évoquer les défis de l’enseignement secondaire
- > L’Expo de Coss en octobre a réuni des experts de la question énergétique. La SEFA, la Romande énergie, un expert de la prospective ainsi que notre déléguée au développement régional, ont précédé M. le Conseiller d’Etat Venizelos pour un état des lieux de la situation énergétique et son impact sur les entreprises

> Les évènements collaboratifs

En collaboration avec la CVCI, l’ARCAM a organisé une manifestation présentant les résultats de l’enquête conjoncturelle que cet organisme réalise chaque année.



Programmes de développement régional agricole (PDRA) :
un outil important pour l’agriculture

- > Convention entre l’ARCAM et les porteurs de projets
- > Signature (CH, VD, porteurs de projets) lors de l’Expo du Pied du Jura en avril
- > Emprunt

Littoral Parc : le pôle économique du district

Cette zone d’activités, la plus grande du canton, constitue un site économique prépondérant dans le district. Dès lors, de nombreuses actions y sont entreprises :

- > 4 séances inter-entreprises ont été organisées en 2022 sur des thématiques liées à la mobilité et à la mutualisation. Un gros travail a été effectué par le Club concernant la refonte de l’Association des Entreprises. Chaque séance a réuni entre 20 et 25 entreprises de la zone
- > Le site internet littoralparc.ch et la plateforme collaborative mylittoralparc.ch ont été régulièrement tenus à jour (respectivement 704 et 2100 visiteurs en 2022)
- > Communication : un nouveau logo a été créé afin de pouvoir mieux identifier Littoral Parc comme une zone d’activités



Toutes ces actions ont mené à la création de l'Association des Entreprises Littoral Parc en fin d'année. Cette association est présidée par M. Doryan Rappaz, fondateur de Lasered. Il s'appuie sur 3 ambassadeurs : Mme Léonie Bugnon, directrice financière chez Ikea, qui a été nommée ambassadrice pour le dicastère "Mobilité"; Mme Kim Alofs, Event Manager chez World Event Consulting & M. Cédric Soudron, directeur de l'Outlet Aubonne, qui ont été nommés ambassadeurs pour le dicastère "Mutualisation". L'ARCAM tient le rôle de vice-président, trésorier et secrétaire.

L'association remplace donc le "club des entreprises" et a pour but d'identifier les besoins d'amélioration communs aux entreprises de la zone d'activités Littoral Parc afin d'améliorer la qualité de vie des salariés de la zone concernée; favoriser les échanges et synergies entre les entreprises ; valoriser et promouvoir le savoir-faire, la notoriété et l'image des entreprises de la zone ; faciliter la diffusion d'informations et faire partager la vie du territoire ; apporter des solutions aux problématiques et besoins communs des entreprises.

Les membres payent des cotisations (100 CHF par entreprise + 5 CHF par ETP) qui permettent de financer les 4 séances annuelles, le marketing/communication et une partie du salaire des 2 opérationnels ARCAM.

AppApp : un soutien utile pour 750 apprentis et leurs formateurs

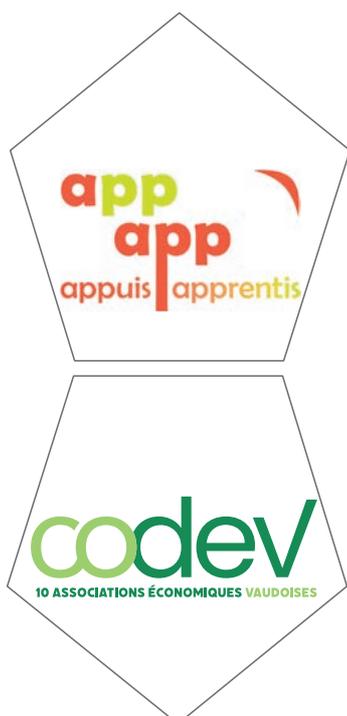
L'ARCAM poursuit son soutien aux entreprises formatrices en finançant l'organisation de cours d'appui destinés aux apprentis résidant ou travaillant dans la région. Par petits groupes, ils peuvent ainsi disposer d'un appui pédagogique pour les branches enseignées dans les écoles professionnelles. Depuis 2012, le déploiement de la mesure AppApp dans le district de Morges a permis l'organisation de près de 180 groupes d'appui, permettant à plus de 800 jeunes de bénéficier de ce soutien scolaire.

CODEV

La Coordination du développement économique vaudois (CODEV) est une plateforme d'échange qui réunit les 10 associations économiques régionales du canton. Le programme des séances (4) de la CODEV permet d'assurer fréquemment des partages d'expérience et la mise en place d'actions communes (formation, prises de position, négociations).

L'ARCAM (représentée par Carine Cavin) est mandatée pour assurer la coordination de cet organisme, ce qui lui permet d'être au fait des dernières discussions et décisions.

Depuis juin 2022 l'ARCAM assure (par l'entremise de son directeur) la présidence de la Plateforme économique, une présence dans le GT Communication ainsi qu'une place dans la Commission de Gestion. Ces rôles lui donnent l'opportunité de promouvoir certaines thématiques et orienter certains projets d'intérêt pour la région.



Les aides financières : un soutien au développement de projets

Dans le cadre de ses activités et compte tenu qu'elle répond aux exigences de la LADE, l'ARCAM préavise ou attribue des soutiens financiers à des projets qui correspondent à sa stratégie. Deux types d'aides sont disponibles :

> Les aides cantonales : la LADE

Les aides provenant du canton (LADE) et de la Confédération (LPR) portent sur des projets sur lesquels l'ARCAM émet un préavis. En 2022, les aides à fonds perdus (AFP) ainsi obtenus ont pu couvrir 43% des coûts estimés, apportant ainsi une aide déterminante pour leur concrétisation.

Bénéficiaire	Projet	Coût total	Type	Aide LADE/LPR
MRT	Balade musicale à Morges	77'000.-	AFP	38'500.-
Denges	Mise en œuvre du plan d'affectation La Pâle	96'409.-	AFP	48'205.-
Parc Jura Vaudois	Etude caravanning dans le Jura vaudois	79'101.-	AFP	30'000.-
Mont-la-Ville	Etude rénovation Maison Pré-de-Joux	36'156.-	AFP	15'000.-
Hôtel Le Funi, Cossonay	Mise en place d'un point I	337'000.-	AFP	168'500.-
Région Morges	SSDA Morges Est	40'000.-	AFP	20'000.-
Littoral Parc	Organe de gestion	235'000.-	AFP	70'750.-
Total	7 projets	900'666.-	AFP	390'955.-

> Les aides régionales : FNA

Aucune attribution en 2022

L'aménagement en quelques chiffres

1.0% de logements vacants
au 1^{er} juin 2021 (VD = 1.3%)

1'668 ha de surfaces en zones d'habitation
ou mixtes en 2021, 4% de la surface du district

461 ha de surfaces en zones d'activités
en 2021, 1% de la surface du district

20'336 ha de surfaces en zones agricoles
en 2021, 54% de la surface du district

Aménagement du territoire

La stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) le volet stratégique (VS) est terminé. Celui-ci indique notamment que les zones d'activités de notre périmètre d'étude sont sous pression, c'est-à-dire que les réserves dans ces secteurs pourront à peine couvrir la demande en emplois prévue d'ici 2040. Pour cette raison la mobilisation de ces réserves devra se faire de manière cohérente en attirant "la bonne entreprise au bon endroit" afin d'utiliser le sol de manière rationnelle. La mise en œuvre de cet objectif est ambitieux, pour cette raison, le volet stratégique classe les zones d'activités selon leur rayonnement : cantonal (SSDA), régional (ZAR) et local (ZAL).

Le VS a été envoyé au Canton pour examen intermédiaire. Son retour a mis en évidence des divergences de vision qui sont en train d'être clarifiées en collaboration avec les communes concernées.

Dans le but d'élaborer la SRGZA deux séances destinées aux communes qui comptent sur leur territoire de zones d'activités d'importance régionale (ZAR) et locales (ZAL) ont été organisées. Le but de ces rencontres était double :

1. Expliquer aux communes les implications de la SRGZA sur leurs zones d'activités
2. Mieux connaître ces zones, notamment les entreprises et leurs enjeux ainsi que la volonté/les projets des propriétaires fonciers.

Ces rencontres ont permis d'entamer la troisième et la dernière phase de la SRGZA soit le volet opérationnel. Ce volet permettra de produire des fiches pour chaque site stratégique d'importance cantonale (SSDA) et pour chaque zone d'activités régionale (ZAR). Ces fiches définissent le périmètre de chaque zone, la gouvernance et le plan d'actions pour leur développement.

Un des objectifs principaux de la SRGZA est l'activation d'une gouvernance (organe de gestion) pour appliquer la SRGZA et gérer les sites d'importance cantonale (SSDA) et régionale (ZAR). Actuellement 3 organes de gestion (OG) ont été consolidés : Littoral Parc (Allaman, Aubonne, Etoy et Saint-Prex), Riond-Bosson (Morges et Tolochenaz) et Le Marais (Eclépens). Pour le SSDA d'Aclens-Vufflens (Aclens, Bremblens, Romanel-sur-Morges et Vufflens-la-Ville) les démarches ont été entamées pour la mise en place de l'OG. Pour rappel, les OG des SSDA sont composés par la/les commune/s territoriale/s, l'ARCAM et le Canton. Les OG des ZAR comptent uniquement la/les commune/s territoriale/s et l'ARCAM.

La vitalité socio-économique des centres : des réflexions à la concrétisation

Retardée pendant deux ans en raison de la pandémie et par l'apparition de nouvelles priorités, ce sujet a été réactivé dans le courant de l'année pour une remise en situation. De manière à concrétiser les réflexions et enseignements acquis jusqu'ici, il a été décidé d'engager, dès 2023, une mise en œuvre dans trois communes qui feront, ainsi, office de pilote : Aubonne, Hautemorges et Echandens.

Mobilité

Littoral Parc : un plan de mobilité de site (PMS)

Avec ses plus de 5'000 ETP, Littoral Parc est au premier rang des zones d'activités du canton de Vaud. Cette zone, créée en 1996, a pu profiter d'un développement axé principalement sur l'accessibilité par le transport individuel. Quasiment 30 ans après, des impératifs différents, liés au développement durable, doivent s'appliquer à l'ensemble de la zone pour la gestion des flux de mobilité. Ces impératifs sont prônés au niveau cantonal par l'ordonnance Opaïr, qui incite la mise en place d'un plan de mobilité de site (PMS) dans les zones d'activités cantonales. L'ARCAM est donc responsable, sous égide cantonale, du suivi, de la mise en œuvre et de la gouvernance liée au PMS.

L'année 2022 a été positive : les mesures en vue de la mise en œuvre ont été affinées et, courant novembre lors de la création de l'Association des Entreprises de Littoral Parc, le PMS a pu déployer ses premiers effets :

- > Développement à Littoral Parc des vélos en libre-service (VLS), en étoffant la flotte Pick-e-Bike, déjà installée et ramifiée dans le territoire environnant
- > Finalisation des réflexions pour le stationnement vélo et les bornes de recharge électriques
- > Initiation de la réflexion sur la gestion du stationnement des employés à LP

Le PMS n'étant pas de la responsabilité exclusive des entreprises du site, certaines mesures sont portées par le pouvoir public. Le Canton et les Communes s'engagent aussi concrètement afin d'améliorer la mobilité du site. 2022 a permis d'engager une étude relative à la nouvelle connexion piétonne entre la gare CFF d'Allaman et Etoy. Étudiée dans un premier temps par l'ARCAM avec la réalisation d'un document technique sur le projet et ses variantes potentielles, cette connexion devrait permettre de relier Allaman au centre de Littoral Parc, en 15 minutes, offrant une alternative attrayante aux employés du site.

P+R : pour une multimodalité performante

Après la validation de la stratégie P+R de l'ARCAM en 2021, l'année 2022 n'a pas vu de projets se concrétiser. La mise en œuvre des P+R reste du domaine communal. L'ARCAM reste à disposition pour stimuler la mise en œuvre de ces infrastructures et rechercher, si nécessaire, un système de financement régional des P+R et B+R. En effet, même si l'infrastructure P+R se localise sur une commune territoriale donnée, elle profite en priorité aux habitants des communes en amont.

Il faut rappeler que ces infrastructures sont essentielles pour la mise en place d'un système de transport plus durable, axé sur le transport public pour les moyennes et longues distances. D'autant plus que le tissu urbain régional de l'ARCAM, avec des axes routiers vers les centralités et des axes de transports publics axés sur la ligne structurante des CFF, est propice à un développement orienté sur le P+R.

Schéma directeur de la signalisation : suite et fin

Courant 2022, le schéma directeur de signalisation a pu être validé par les Municipalités du secteur 5 (secteur pilote pour la démarche d'étude et de validation) de l'ARCAM. Fin 2022, les rapports relatifs aux autres secteurs ont pu être finalisés et envoyés pour validation aux autres Municipalités.

Il est important de noter que cette validation n'oblige pas légalement les communes à entamer une démarche de mise en œuvre, ni à bloquer des budgets dédiés à la signalisation. Ce schéma directeur, demandé par la DGMR, sert de document de base à la démarche, afin de pouvoir obtenir des subventions cantonales.

En parallèle, la signalisation des zones d'activités économiques (ZAE) a été ajoutée à la démarche. Si, pour la ZAE Morges-Est, la démarche s'est conclue en 2022, pour la ZAE de La Sarraz, les travaux ont débuté fin 2022, avec l'organisation d'un premier atelier participatif entreprises prévu début de 2023.



La mobilité en quelques chiffres

50'571 véhicules de tourisme au 30.09.2021,
12% du parc cantonal

588 voitures pour 1'000 habitants (VD: 510)

22 lignes bus (MBC et CarPostal)

1 train (BAM)

1 funiculaire (Cossonay-Penthalaz)

Stratégie vélo : un nouveau développement cantonal

Dès 2021, le canton a annoncé vouloir mettre en œuvre d'ici 2035 la Stratégie cantonale vélo, soit le développement d'infrastructures facilitant et sécurisant l'utilisation du vélo sur des axes définis comme prioritaires. Dans ce cadre, la DGMR s'est approchée des associations économiques régionales, dont l'ARCAM, pour leur proposer d'élaborer une étude régionale permettant la mise en place d'un réseau secondaire destiné à se greffer sur les voies cantonales. Le Grand Conseil a octroyé les moyens nécessaires au déploiement de cette nouvelle politique publique en automne 2022. En conséquence, l'ARCAM s'engagera dans cette action dès 2023 - avec un cahier des charges préparé courant l'automne 2022 en internalisant une part importante du travail à effectuer tout en engageant un mandataire spécialisé pour l'élaboration de la Stratégie.

- > Schéma directeur d'accessibilité de Hautemorges : l'ARCAM a intégré ce groupe de travail avec la commune pour suivre de près ce nouveau schéma directeur. La démarche, initiée en 2022, se terminera en 2023 avec des propositions concrètes d'amélioration pour la mobilité de cette commune nouvellement fusionnée.

Réflexions régionales : améliorer, développer

- > Réorganisation du réseau de transports publics du secteur 1: cette étude, lancée début 2022, a pour but de réorganiser le réseau de TP. Les communes du secteur 1 (plus Hautemorges et Denges) ont pu exprimer leurs besoins et souhaits lors d'un atelier participatif dédié en mars 2022. L'étude a bien progressé durant l'été 2022, avant d'être malheureusement mise en attente suite au retard de l'élaboration de l'horaire 2025 de la part des CFF. L'étude sera réactivée dès avril 2023.
- > Dans le Secteur 5, des réflexions sont menées en vue de l'ouverture de l'ESSC à St-Loup. La planification de l'offre future en matière de TP se fait en étroite collaboration avec la DGMR et les communes du secteur afin d'accueillir les nouveaux étudiants qui investiront le site à partir de la rentrée 2025.

Développement régional

Formation aux communes : un nouveau concept

En début d'année, le Comité a souhaité revoir le principe des formations aux communes qui prévalait ces dernières années. Rappelons que celui-ci visait à organiser en fin de journée des séances thématiques en lien avec le fonctionnement communal.

Jugeant que cette prestation pouvait être redondante avec celles offertes par d'autres instances (UCV, CEP), il a pris le parti d'organiser des soirées ayant 2 objectifs :

- > Echanger des expériences sur les secteurs d'activités de l'ARCAM (économie, tourisme, mobilité, etc.)
- > Favoriser la rencontre et le réseautage entre Municipaux s'occupant des mêmes dicastères

La participation fut très inégale. Si la soirée Tourisme a attiré un grand nombre de communes (env. 35) et que l'Aménagement du Territoire a fait le plein sur le thème des SRGZA avec des ateliers pour chaque commune, la participation à la soirée économie n'a attiré qu'une demi-douzaine de communes et les soirées Mobilité et Développement Régional ont dû être annulées par manque d'inscrits.

Ces soirées seront repropoées en 2023 avec la ferme intention de créer un véritable réseau intercommunal et une vision régionale commune pour chacun des dicastères.

Groupe de travail Energie : des changements dans la continuité

Le groupe de travail Energie a poursuivi ses actions de formation au travers d'une séance "Point Energie" traditionnelle consacrée, ce printemps, à la problématique de la pose de panneaux solaires sur des bâtiments historiques.

L'actualité, dès l'été, en matière de pénurie d'énergie liée au conflit russo-ukrainien a incité le groupe de travail à organiser un Point Energie spécial dédié à cette problématique en matière "d'approvisionnement d'électricité". Grâce à la présence des deux distributeurs d'électricité du district, les communes ont ainsi pu prendre connaissance de la situation actuelle et future et des mesures envisagées si la situation devait se péjorer durant l'hiver.

Au-delà de l'organisation de ces séances d'information, le groupe de travail a également planché sur les sujets suivants :

- > "Une mutualisation des achats d'énergie", sur demande de la commune de St-Prex. Celle-ci a été classée sans suite, les bases légales et les processus ne permettant pas d'y répondre favorablement
- > "Le traitement des passages piétons dans le cadre d'un délestage et de la responsabilité des Municipalités qui en découle". Dans le cadre des mesures prévues en cas de pénurie d'énergie, le groupe de travail a adressé un courrier au directeur de la DGMR pour lui faire part des inquiétudes des communes à ce sujet.
- > " Une centrale de biogaz" en projet à Chavannes-le-Veyron. Porté par un groupe d'agriculteurs, ce projet répond aux enjeux actuels en matière de transition énergétique et ses caractéristiques (emplacement, logistique prévue, etc.) le rendent acceptable aux yeux de la population locale. Pour estimer la viabilité de ce projet, l'ARCAM et d'autres partenaires spécialisés ont soutenu les porteurs de projet pour l'établissement du dossier qui devra être déposé à la DGTL pour examen préalable.

Equipements sportifs et culturels : pour un district attractif

Plusieurs communes ont sollicité l'ARCAM pour mettre à jour l'étude sur les équipements régionaux réalisée en 2012. Cette première étude avait dressé un inventaire de l'existant et des besoins en la matière. La qualité des équipements constitue un attrait indéniable pour une population qui dépasse les frontières communales.

Le Comité a accepté d'engager, dès 2023, une mise à jour de l'étude sous l'angle spécifique des équipements sportifs et culturels en mains communales. Cela permettra de mettre en lumière la situation actuelle et les besoins qui devraient encore être couverts. Ce sujet sera piloté par le groupe de financement régional, étant donné le lien qui pourrait être fait à terme entre les deux thématiques.



Tourisme

Fréquentation hôtelière

La fréquentation de la région de Morges s'était mieux rétablie en 2021 que la moyenne cantonale. Ceci était notamment dû aux grandes villes qui n'avaient pas retrouvé le tourisme d'affaires événementiel.

Malgré une fermeture en cours d'année de l'hôtel Fleur du Lac et de l'hôtellerie Ravet, le district a très bien performé, en augmentant à nouveau les nuitées hôtelières de 11.3%. De ce fait, le taux d'occupation des chambres s'est amélioré, passant de 36.5% à 39.5%.

Par rapport à 2019 (81'213 nuitées), année pré-Covid, le district est toujours en déficit de 15% de volume de fréquentation.

Statistiques hôtelières

70'407 nuitées en 2022
(+11.3% par rapport à 2021)
(moyenne cantonale +28.5%)

63'280 nuitées en 2021
(+50.2% par rapport à 2020)
(moyenne cantonale +36.3%)



Fréquentation des sites touristiques

Du côté des sites touristiques, les fréquentations sont en règle générale en hausse. Les efforts portés sur la traduction en allemand et en anglais des supports de communication et des textes d'exposition, une promotion accrue et ciblée, des synergies et collaborations entre les sites et les efforts de chacun des prestataires contribuent à cette belle dynamique. L'ARCAM est très active aux côtés de tous les acteurs pour renforcer encore la compétitivité du district.



Gouvernance

En 2022, les **Etats généraux du tourisme (EGT)** ont à nouveau pu se dérouler comme à l'accoutumée, soit en réunissant les autorités publiques du district et les prestataires touristiques.

L'événement a eu lieu au CUBE à Beausobre. Co-organisé avec Morges Région Tourisme, le focus de cette année était "Goût et Gastronomie", pour mettre en lumière le positionnement de la région sur cette thématique. Les Grands Sites du Goût avec l'adhésion de la région de Morges au travers de la Noix, le "meilleur de l'ouest vaudois", le projet marketing du PDRA, les petits déjeuners régionaux et le projet Slow Food Travel ont fait l'objet de conférences. L'humoriste et cuisinier Philippe Ligron a agrémenté la soirée avec un one man show autour du thème de l'alimentation.

Fin août, 31 communes se sont réunies au Moulin de Sévery pour la soirée de "formation/réseautage" sur le thème du tourisme. Après une découverte de la Maison de la Noix, les participantes et participants ont travaillé en groupes sur les questions suivantes :

- > quelles sont les offres - manques et projets touristiques dans les communes ?
- > quels sont les axes potentiels pour le développement touristique de notre district ?

Les idées et propositions des personnes présentes ont ainsi pu être reprises dans la stratégie régionale - volet tourisme pour les années 2023 à 2027.

Notre projet "**Slow Tourisme - post-COVID**" qui a reçu un soutien de la LADE en 2020 pour les dossiers "Tourisme sans barrières", parahôtellerie, déploiement du slow tourisme et pour la refonte de la stratégie touristique a pu être clôturé avec succès fin 2022. Au total, le SPEI a versé CHF 99'000 à l'ARCAM.

Soutien aux projets touristiques : une aide appréciable et appréciée

L'ARCAM joue son rôle d'accompagnateur et de facilitateur pour l'émergence de nouvelles offres et prestations touristiques. A ce titre, elle est intervenue en 2022 pour soutenir la mise en œuvre de nombreux projets. Voir la liste dans le décompte de la taxe de séjour 2022 ci-après.

Citons en particulier le Sentier de la Morges, réfection du tronçon existant jusqu'à Monnaz / Vufflens-le-Château, et la prolongation jusqu'à Vaux-sur-Morges. Un nouveau concept pédagogique et didactique sera par ailleurs inauguré à l'été 2023. L'ARCAM a accompagné le COPIL mis en place par le porteur de projet, l'Association pour la sauvegarde de Morges ASM.

La taxe de séjour : un outil performant pour le développement touristique

La régionalisation de la perception de la taxe de séjour permet d'affecter des moyens financiers importants au développement de l'offre de produits touristiques (B2B par l'ARCAM) et à l'information et l'accueil (BtoC par MRT) de la région.

Créée en 2010, elle permet d'assurer une part du fonctionnement de l'office du tourisme régional, mais également de soutenir financièrement des projets, des événements et une amélioration de la visibilité régionale, via le fonds d'équipements touristiques de Morges (FEM). 12 projets ont été soutenus en 2022 pour un total de CHF 57'929.45.

Le règlement intercommunal prévoit également le soutien à des "projets touristiques" qui revêtent un intérêt particulier. Cette année, 5 projets ont obtenu un financement par ce volet pour un montant total de CHF 15'876.-.

Révision du règlement intercommunal de la taxe de séjour et des résidences secondaires

L'expérience acquise ainsi que l'évolution structurelle de ce secteur ont mis en lumière la nécessité de mettre à jour le règlement qui fixe l'utilisation de cette taxe. Cette mise à jour permettra d'intégrer les nouvelles formes de tourisme (AirBnB), d'élargir le champ des assujettis, et d'actualiser l'utilisation du FEM. Elle permettra également d'assurer le financement adéquat de l'administration de la taxe et le soutien aux projets qui en bénéficient.

Pour mener à bien cette révision, un Comité de pilotage composé de représentants du Comité de l'ARCAM ainsi que des personnalités issues du monde de l'hôtellerie et du tourisme, a été constitué.



Décompte de la Taxe de séjour régionale 2022		
Taxes brutes encaissées 2022		488'084.00
·/. Remboursements / correctifs	25'652.50	
·/. MRT Frais de perception	25'300.00	
·/. Frais techniques et bancaires	15'656.80	
Total taxes nettes		421'475.10
Affectations des taxes de séjour 2022		
MRT Info / Accueil (63.68%)*	268'400.00	
FEM (25%)	105'368.78	
Projets touristiques (11.32%)	47'706.33	421'475.10
Utilisation au titre du FEM 2022		
Arboretum (multi annuel)	12'250.00	
Association Dolce Vita (décision 2020)	15'000.00	
Association WIIL (décision 2020)	7'000.00	
MRT My Climate	179.45	
MRT – Balade musicale	3'500.00	
Buskers Festival	2'500.00	
Maison de la rivière – chasse au trésor	1'500.00	
Prometerre – circuit paysan	1'000.00	
Maison de la presse – humour royal	3'000.00	
Evènement Yadlo	2'000.00	
Hôtel le Funi, Cossonay – Point I	5'000.00	
Plateforme Be Mobile : chapeau virtuel et 360 degrés	5'000.00	57'929.45
Utilisation au titre des “projets touristiques” 2022		
Adhésion de MRT à “Cause we care”	2'154.00	
Adhésion de MRT à la plateforme Suisse Mobile	2'086.00	
ProCap Chemin sans obstacles Morges Préverenges	3'366.00	
Mollendruz Ski de fond	5'000.00	
BAM – la voie des sens	3'270.00	15'876.00
Solde du FEM (Compte BCV) au 31.12.2021		
	374'234.50	
- Résultat de clôture 2021	101.20	
Solde du FEM au 01.01.2022	374'133.30	
+ Affectations 2022 FEM	105'368.78	
+ Affectations 2022 Projets touristiques	47'706.33	
- Utilisation 2022 FEM	57'929.45	
- Utilisation 2022 Projets touristiques	15'876.00	
Solde du FEM au 31.12.2022 (Compte BCV)	453'402.95	

Comptes 2022

	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
AUTORITES	20 060.00	0.00	35 840.00	0.00
Comité	12 800.00		14 000.00	
Commissions	7 260.00		21 840.00	
GESTION OPERATIONNELLE	1 073 014.80	1 650 230.67	1 066 030.00	1 729 668.00
Personnel	885 991.60	517 610.72	902 730.00	611 168.00
Locaux	92 125.85	2 168.45	117 800.00	
Divers	18 408.65		20 000.00	
Finances	49 779.40	1 130 451.50	5 500.00	1 118 500.00
Communication	26 709.30		20 000.00	
PROMOTION ECONOMIQUE	265 261.40	56 423.50	323 860.00	105 000.00
Gestion du secteur	265 261.40	56 423.50	323 860.00	105 000.00
Actions				
DEVELOPPEMENT REGIONAL	57 284.23	1 631.60	109 476.00	34 800.00
Gestion du secteur	37 683.73		74 476.00	30 000.00
Actions	19 600.50	1 631.60	35 000.00	4 800.00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	234 726.82	144 360.00	372 812.00	170 000.00
Gestion du secteur	74 909.52		83 810.00	
Actions	29 817.30	14 360.00	154 000.00	35 000.00
CartoJuraLéman	130 000.00	130 000.00	135 002.00	135 000.00
MOBILITE	96 909.66	66 000.00	69 216.00	0.00
Gestion du secteur	94 177.20		69 216.00	
Actions	2 732.46	66 000.00		
TOURISME	118 948.27	19 000.00	266 005.00	175 000.00
Gestion du secteur	118 948.27	19 000.00	160 005.00	125 000.00
Actions			106 000.00	50 000.00
TOTAUX	1 866 205.18	1 937 645.77	2 243 239.00	2 214 468.00
Résultat	71 440.59			-28 771.00
Bilan au 31 décembre 2022	ACTIF		PASSIF	
DISPONIBILITES	487 368.77	ENGAGEMENTS COURANTS	54 521.35	
Caisse	123.35	Créanciers	54 521.35	
Compte courant	487 245.42			
DEBITEURS	179 269.70	DETTES A COURT TERME	500 000.00	
Débiteurs	177 469.70	Rentes Genevoises	500 000.00	
Garantie loyer - Etoy	1 800.00			
PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	141 409.53	PASSIFS TRANSITOIRES	53 493.20	
Fds "Réserve FISARC"	0.00	Passifs transitoires	53 493.20	
Fds "Actions diverses"	55 969.33			
Fds "FNA"	85 440.20	FONDS DE RESERVE	187 396.85	
ACTIFS TRANSITOIRES	73 067.40	Fds "Engagement FISARC"		
Actifs transitoires	73 067.40	Fds CartoJuraLéman	32 430.62	
		Fds "Actions diverses"	54 966.23	
		Fds "FNA"	100 000.00	
INVESTISSEMENTS	1.00	CAPITAL	85 705.00	
Mobilier et matériel	1.00	Capital	85 705.00	
		Résultat		
TOTAUX	881 116.40	TOTAUX	881 116.40	

Assemblée générale

Président | M. Frédéric Rossi | Municipal, Gollion

Vice-Présidente | Mme F. Coderey | Syndique, Berolle

Commission de gestion

Secteur 1 | M. Claude Phlipona | Syndic, Lavigny

Secteur 2 | M. Christian Croisier | Syndic, Ballens

Secteur 3 | M. André Augsburger | Municipal, Echichens

Secteur 4 | M. P. Rossy | Syndic, La Chaux

Secteur 5 | Mme Maura Soupper | Municipale, La Sarraz

Suppléants

M. Jean-Luc Reymond
Syndic, Chavannes-le-Veyron

M. Luc-Francis Martignier
Municipal, Vullierens





Projets 2023

L'année 2023 sera placée à la fois sous l'égide du présent :

- > par la poursuite des actions, études et analyses qui font la force de l'association
- > par le soutien qu'elle apporte aux porteurs de projets et aux entreprises

Mais également de l'avenir puisque ce sera également l'occasion :

- > de publier la stratégie 2027, soit les objectifs qu'elle souhaite atteindre durant les prochaines années
- > de poursuivre son activité de manière sereine avec un soutien financier des communes confirmé pour garantir la bonne exécution des missions qui lui sont confiées dans ses différents secteurs.



Mélanie Wyss | Syndique de Morges

“ Dans le district de Morges, l'ARCAM joue ce rôle de trait d'union entre nos 56 communes dont le but est d'encourager le développement économique et régional. Chacune de nos communes garde son identité et son autonomie et pourtant, avec l'aide de l'ARCAM, naissent des projets régionaux qui rayonnent au-delà de nos localités respectives.”

Remerciements

L'ARCAM remercie toutes celles et tous ceux qui participent avec elle au développement du district de Morges. Au risque d'oublier quelqu'un, et s'en excusant par avance, elle souhaite mentionner plus particulièrement :

- > Les communes, élus et personnel administratif et technique, dont la qualité des contacts ne s'est jamais démentie
- > Les services cantonaux qui nous soutiennent dans nos actions et avec lesquels la collaboration s'instaure chaque année davantage
- > Les entreprises qui sont au centre de nos préoccupations et pour lesquelles nous mettons en place des actions propres à soutenir leurs activités
- > Les porteurs de projets, qu'ils soient d'origine privée ou associative, qui ont le mérite de croire en leurs idées et souhaitent apporter une plus-value à la région
- > Les organismes de promotion économique, publics et privés, qui apportent chacun leur contribution au développement de ce canton
- > Les autres associations économiques régionales, réunies au sein de la CODEV, avec qui il est toujours fructueux de partager les expériences

Bref, à toutes celles et à tous ceux qui continuent à faire vivre le district de Morges, un grand merci pour votre engagement.

Abréviations

AFP	Aide à fonds perdus
AppApp	Appuis aux apprentis
ARCAM	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges
B2B	Business to Business
B2C	Business to Consumer
CEP	Centre d'éducation permanente
CH	Confédération
CJL	CartoJuraLeman
CODEV	Coordination du Développement Economique Vaudois (Plateforme des associations régionales)
COPIL	Comité de pilotage
DEIEP	Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
EGT	Etats Généraux du Tourisme
ESSC	Ecole de soins et santé communautaire
ETP	Equivalent temps plein
FEM	Fonds pour l'Equipement touristique du district de Morges
GT	Groupe de travail
LADE	Loi sur l'Appui au Développement Economique
LP	Littoral Parc
LPR	Loi fédérale sur la Politique Régionale
MRT	Morges Région Tourisme
OG	Organe de gestion
P+R	Parc + Ride
PDRA	Programme de Développement Régional Agricole
PMS	Plan de mobilité de site
SEFA	Société électrique des forces de l'Aubonne
SPEI	Service de la promotion économique et de l'innovation
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
SSDA	Site stratégique de développement d'activités
TP	Transports publics
UCV	Union des communes vaudoises
VD	Vaud
VS	Volet stratégique
ZA	Zone d'activités
ZAE	Zone d'activités économiques
ZAL	Zone d'activités locale
ZAR	Zone d'activités régionale



Association de la région
de Cossonay-Aubonne-Morges
rue Neuve 1 | 1304 Cossonay
t. 021 862 22 75 | info@arcam-vd.ch
www.arcam-vd.ch

